

Le Président



Papeete, le **23 NOV. 2023**
N° **2433** /2023/APF/SG/SAF

APPEL À CANDIDATURES EXTERNE

UN (1) POSTE DE TRADUCTEUR-CORRECTEUR DE CATÉGORIE A AU STL

L'assemblée de la Polynésie française lance un appel à candidatures en externe afin de pourvoir un poste de traducteur-correcteur de catégorie A au service des travaux législatifs de l'assemblée de la Polynésie française.

Le service des travaux législatifs – STL :

Placé sous l'autorité du secrétaire général, le STL est un des huit (8) services administratifs de l'assemblée de la Polynésie française dont une des missions principales consiste à apporter le soutien nécessaire à l'examen par l'assemblée de la Polynésie française des projets ou propositions de textes qui lui sont soumis.

Ce service assure l'organisation et le suivi des travaux dans le cadre des commissions législatives et participe aux travaux des séances de l'assemblée ou de sa commission permanente.

À ce titre, il assure notamment l'établissement des procès-verbaux des séances et des comptes rendus des réunions des commissions législatives, ainsi que pour les interventions en langues polynésiennes, la traduction simultanée lors des séances et la traduction en langue française dans les procès-verbaux.

Le profil attendu du traducteur-correcteur de catégorie A :

Placé sous l'autorité hiérarchique du chef du service des travaux législatifs, le traducteur-correcteur a pour mission de rédiger les comptes rendus des débats en commission (CR) et en séance publique (PV) et d'assurer la traduction en langue tahitienne.

Dans l'exécution de ses tâches, il lui est demandé de la rigueur et le respect des délais, tout en conciliant autonomie dans le travail et initiative. Il doit également faire preuve de discrétion, de confidentialité et de neutralité politique. En outre, compte tenu du rythme et de la charge de travail irréguliers et imprévisibles du service, une forte disponibilité et une bonne capacité d'adaptabilité sont exigées.

Enfin, le traducteur-correcteur doit être capable de travailler en équipe, détenir le sens du contact humain et du dialogue ainsi que le sens du service public.

Les activités principales du traducteur-correcteur de catégorie A :

Les missions principales du traducteur-correcteur consistent principalement à :

- lire et corriger, sans en altérer le sens et dans les délais impartis, les comptes rendus des débats en commission et en séance publique à l'aide des enregistrements audio et vidéo ;
- traduire fidèlement les procès-verbaux des séances ;
- assurer la traduction simultanée des débats en langue tahitienne lors des séances de l'assemblée ou d'autres réunions au sein de l'institution.

Le lieu et les horaires de travail :

Le traducteur-correcteur au STL de catégorie A exerce ses fonctions à l'assemblée de la Polynésie française, bâtiment administratif - immeuble *Tetuna'e*. Les services administratifs assurent un service continu du lundi au jeudi de 7 h 30 à 17 h et le vendredi de 7 h 30 à 16 h.

Le mode de recrutement :

Le recrutement sur le poste de traducteur-correcteur de catégorie A est ouvert aux titulaires d'une Licence ou plus en langues polynésiennes et détenant notamment les savoir-faire suivants :

- parfaite maîtrise de la langue française et de la langue tahitienne (parlé et écrit) ;
- notions syntaxiques et lexicales de base d'autres langues polynésiennes de Polynésie française ;
- capacité rédactionnelle, d'analyse et de synthèse ;
- parfaite exploitation des logiciels Word et Excel.

Le traducteur-correcteur au STL pourra être recruté par l'assemblée de la Polynésie française par la signature d'un contrat à durée déterminée d'un an, éventuellement renouvelable (ANT).

Le dépôt des candidatures :

Les candidatures constituées d'une lettre de motivation à l'attention du Président de l'assemblée de la Polynésie française et d'un curriculum vitae doivent être envoyées par email à l'adresse suivante :

cellule_rh@assemblee.pf

- Au plus tard le 31/12/2023 à Minuit -

Tout renseignement utile peut être sollicité à l'adresse précitée.